



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ
DE L'AVIATION POUR LA RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (RASG-AFI)
Kampala, Ouganda (26 - 27 mars 2012)**

Point 4 de l'ordre du jour: État de mise en œuvre de suivi et recommandations de Réunion

Recommandation 3/2 — Mise en œuvre du Programme ACIP

Recommandation 4/4 — Mise en œuvre du système ADREP/ECCAIRS

Recommandation 4/5 — Établissement d'organismes régionaux d'enquête sur les accidents

(Note Présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail informe la réunion sur l'intégration des activités liées à la mise en œuvre du Plan régional AFI de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) dans les bureaux régionaux, et examine les mesures prises par le Plan AFI par rapport à la mise en œuvre des recommandations 3/2, 4/4 et 4/5 de la réunion spéciale AFI RAN (Durban, Afrique du Sud - 24 – 29 novembre 2008), l'appui fourni aux États dans la mise en œuvre des systèmes ADREP / ECCAIRS et la création des organismes régionaux d'enquête sur les accidents.

La suite à donner par la réunion APIRG/18 figure au paragraphe 3

RÉFÉRENCE(S):

- Rapport de la réunion spéciale AFI RAN en 2008 (Doc 9930)

Objectifs stratégiques: Sécurité (A)

1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP) a été créé en janvier 2008 en vue de la mise en œuvre des objectifs du Plan régional AFI de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), qui a été adopté par la 36^e session de l'Assemblée de l'OACI (septembre 2007) pour examiner les questions de sécurité de l'aviation en Afrique.

1.2 La présente note examine l'état de mise en œuvre du Plan AFI et en particulier les Recommandations 3/2, 4/4 et 4/5 de la réunion spéciale AFI RAN liées à la mise en œuvre du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), la mise en œuvre du système ADREP / ECCAIRS et l'Établissement d'organismes régionaux d'enquête sur les accidents, respectivement.

2. ANALYSE

2.1 La Recommandation 3/2 de la Réunion spéciale AFI RAN encourage les États de la Région AFI à tirer pleinement parti du programme établi pour renforcer la sécurité de l'aviation dans la région et encourage l'industrie et les donateurs à entreprendre des projets qui portent sur les priorités déterminées suite à l'analyse d'écart réalisée par l'ACIP en coopération avec toutes les parties prenantes.

2.2 La Recommandation 4/4 de la réunion Spéciale AFI RAN a recommandé que l'OACI aide les États, les COSCAP et les RSOO à planifier des cours de formation ADREP/ECCAIRS pour donner aux États AFI les moyens de partager les données sur la sécurité et de notifier dûment les événements à l'OACI.

2.3 La Recommandation 4/5 de la Réunion Spéciale AFI RAN invite les États à prendre un certain nombre d'actions liées aux enquêtes d'accidents, y compris la création des organismes régionaux d'enquête sur les accidents en regroupant leurs ressources dans le cadre des groupes d'États actuels ou en faisant appel à d'autres mécanismes ;

Programme de Mise en œuvre Complet AFI (ACIP)

2.4 Entre janvier 2008 et décembre 2010, les activités liées à la mise en œuvre du Plan AFI ont été effectués par l'OACI sous en vertu d'un programme spécifique appelé Programme de mise en œuvre complet du Plan pour sécurité de l'aviation en Afrique (ACIP). À partir de janvier 2011, ces activités font partie intégrante du Programme ordinaire de l'OACI et sont considérées comme des activités du Plan AFI.

2.5 Une enquête a été réalisé entre octobre et décembre 2010, afin d'obtenir les réactions des États et des organisations de l'aviation sur la mise en œuvre du Plan AFI et les activités de l'ACIP, Un total de 32 organisations représentant les autorités de l'aviation civile, les fournisseurs des services de l'aviation et les organisations régionales en provenance de 26 États ont répondu à l'enquête et à condition que leur évaluation de la mise en œuvre du Plan AFI et les activités de l'ACIP comme programme établi par l'OACI pour donner effet au Plan AFI pour la période 2008-2010.

2.6 Les données recueillies ont montré qu'il y avait un niveau élevé de sensibilisation, la participation et les contributions aux activités liées à la mise en œuvre du Plan AFI. Les résultats de l'enquête ont également indiqué que pour ceux qui ont participé aux activités du Plan AFI, leurs attentes ont été satisfaites dans la plupart des cas (formation, assistance aux groupements régionaux pour mettre en œuvre les priorités régionales), mais pas de manière adéquate en termes de soutien direct aux États individuels pour résoudre les carences.

2.7 À partir du 1^{er} janvier 2011, les activités liées à la mise en œuvre du Plan AFI ont été intégrés dans les activités des bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi.

Les Systèmes ADREP/ECCAIRS

2.8 L'OACI a donnée 4 cours en anglais et 2 en français entre 2009 et 2011, conduisant à la formation de 90 experts en technologies informatique et 120 utilisateurs finaux en provenance de 30 États de la Région AFI, sur l'installation et l'utilisation du système ECCAIRS. Une enquête est en cours pour évaluer l'impact de ces formations sur l'installation et l'utilisation des systèmes ECCAIRS dans toute la région.

Établissement d'organismes régionaux d'enquête sur les accidents

2.9 Quatre ateliers ont eu lieu entre 2009 et 2011 conduisant à la formation de 80 officiers de 20 États sur les exigences d'enquête sur les accidents et techniques.

2.10 Aussi, le Plan AFI continue de collaborer étroitement avec les États en Afrique dans le développement et la mise en œuvre des cadres de l'accord pour l'établissement d'un organisme régional d'enquête sur les accidents.

2.11 En 2009, l'assistance a été fournie aux États membres du Groupe de l'Accord de Banjul (BAG – Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria et Sierra Leone) pour le développement du cadre pour la création de l'Agence du Groupe de l'accord de Banjul sur les accidents (BAGAIA) qui a été signé par les Ministres des transports des États membre BAG en juin 2009. La BAGAIA est toujours prévu d'être opérationnelle avant la fin de cette année et aussi tôt que les Ministres responsables de l'aviation civile se réunissent pour nommer le Commissaire conformément à l'accord.

2.12 L'assistance similaire a été étendu aux États Membres de l'Union monétaire et économique de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA - Bénin, Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo) et Mauritanie, et aux États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC-Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Guinée équatoriale, Gabon) et Sao Tomé et Príncipe. Les cadres pour la création d'un organisme régional d'enquête sur les accidents ont été développés par les experts désignés par l'UEMOA et la Mauritanie, en 2010 et la CEMAC et Sao Tomé et Príncipe en 2011 avec l'assistance de l'OACI. Les cadres ont été soumis à la Commission de l'UEMOA en août 2010, et à la Commission de la CEMAC en août 2011 pour la création des deux organisations, sous l'égide de l'UEMOA et Mauritanie, et la CEMAC et Sao Tomé e Príncipe, respectivement.

2.13 Les activités sont en cours pour élaborer des cadres pour la création d'un organisme régional d'enquête sur les accidents pour les États Membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC - Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda), les États Membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC - Angola , Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe), ainsi que les sept États partenaires : Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Libye, Somalie et Soudan.

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à:

- a) prendre note des actions entreprises par l'ACIP et son intégration dans le programme régulier des bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi;
- b) prier les États contractants en Afrique pour mettre en œuvre le système ECCAIRS ; et
- c) exhorter les États contractants de l'OACI en Afrique de continuer à coopérer à la création des agences régionales d'enquête sur les accidents (RAIA) pour répondre à leurs obligations internationales dans le domaine des enquêtes d'accidents d'aviation.

-FIN-